



Reconnaissance de dette non rembourser

Par **petitgilou**, le **25/03/2010** à **14:49**

Bonjour,

j ai prete une somme de 4000 euros a mon ancienne petite amie avec reconnaissance de dette.ne me remboursant pas en decembre 2009 l affaire est passer au tribunal d instance de segre49 ou elle a ete condamner a rembourser.ensuite j ai contacte un huissier.mais celui ci n arrive pas a recuperer l argent etant donne que cette personne ne travaille pas et vis des minima sociaux.je voudrais porter plainte au tribunal penal; mais la secretaire de l huissier me dit que je n ai pas le droit puisque j ai deja une decision de justice.est ce vrai. y a t il une procedure plus efficace pour recuperer mon argent? merci pour vos conseils